

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 19 FEVRIER 2026**Date de convocation : 13 février 2026Date d'affichage : 13 février 2026

Membres en exercice	29
Membres présents	15
Membres votants	16

L'an deux mil vingt-six, le 19 février, à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mme Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, Mme Françoise MONET, MM. Emmanuel JEAN-JACQUES, Jean-Marie GERARD, Mme Gisèle MAURISSON, M. Philippe ESTARZIAU, Mmes Sonia YOT, Tiffany TRAN, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC pouvoir à Mme VILLECOURT.

Absents : M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Fabien VET, Mmes Carole MAUGER, Carol CHAIZE, Anne-Sophie DRIENCOURT (pouvoir à Mme CHAIZE), MM. Olivier GANDRILLON, Michaël TOHME, Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA.

Secrétaire de séance : Mme Vanessa LECLERC

N° DEL2026-006**OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2025**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L2241-1,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente Finances réunie le 9 février 2026,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal,

CONSIDERANT que ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique (CFU) de la Commune. Les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions pour 2025 :

ACQUISITIONS

Références cadastrales	Parcelles	Surface	Adresses	Nature du bien	Identité vendeur	Identité acquéreur	Objet de la transaction	Délibération du Conseil Municipal	Prix d'acquisition
AC n° 232	-	30 787 m ²	Rue Auguste Rey (partie du parc du Château de la Terrasse)	Terrain non bâti faisant partie intégrante du patrimoine historique et emblématique de la ville	ISHO LES ALOUETTES, SARL	Commune de Saint-Prix	Préservation du site et des boisements	17/10/2024	91 300,00 €
AD n°262	-	2 682 m ²	Lieudit Tribourg	Terrain non bâti	M. Bernard Claude VINCENT	Commune de Saint-Prix	Parcelle située dans l'ENSIL	03/04/2025	14 751,00 €

CESSIONS

Références cadastrales	Parcelles	Surface	Adresse	Nature du Bien	Identité vendeur	Identité acquéreur	Objet de la transaction	Délibération du Conseil Municipal	Prix de cession
AD N°183 et 184	Parcelle B	36 m ²	112 rue Georges Ribordy	Terrain non bâti	Commune de Saint-Prix	Mme Carine BLANCARD	Cession d'une partie de la parcelle située à l'arrière du parking	23/11/2023	9 900,00 €
	Parcelle C	74 m ²				M. Wassim MOURSY			20 350,00 €
AK n°139	-	408 m ²	20 rue Jean Mermoz	Propriété bâtie	Commune de Saint-Prix	M. Armand CHRIQUI	Cession de la propriété communale	13/02/2025	454 107,00 €

CONSIDERANT la note de synthèse explicative, et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année 2025 ;

Article 2 : DIT que ce bilan des acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année 2025 sera annexé au Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget principal de la Commune.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Céline VILLECOURT – Maire



[Handwritten signature]